



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/42
Rev.

PARIS, le 26 septembre 2013
Original anglais

Point 42 de l'ordre du jour provisoire révisé

SUIVI DE LA MISSION DE SUIVI RÉACTIF UNESCO SUR LE SITE DE LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM ET SES REMPARTS, ET RÉUNION D'EXPERTS UNESCO SUR LA RAMPE DES MAGHRÉBINS

Résumé

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire révisé de la 192^e session du Conseil exécutif à la demande des Émirats Arabes Unis, au nom des États membres du Groupe arabe.

La note explicative correspondante figure ci-après.

NOTE EXPLICATIVE

Le Gouvernement israélien ayant décidé d'interrompre la mission de suivi réactif UNESCO sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts, le Groupe arabe avait fait part de son intention d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de la session à venir du Conseil exécutif. Par ailleurs, à la 5^e session extraordinaire du Conseil exécutif, tenue le 4 juillet dernier, le Groupe arabe avait publié une déclaration réitérant son intention.

Rappelant les décisions et résolutions du Conseil exécutif de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial, en particulier le paragraphe 11 de la décision 34 COM 7A.20 adoptée à Brasilia par le Comité du patrimoine mondial, qui demandait l'envoi d'une mission conjointe de suivi réactif WHC/ICCROM/ICOMOS sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts, et compte tenu du fait que ladite décision n'a jamais été mise en œuvre depuis son adoption en 2010, le Groupe arabe demande l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour provisoire révisé de la prochaine session du Conseil.

Le Groupe arabe rappelle qu'un accord avait été trouvé à la 191^e session du Conseil exécutif, à savoir :

- l'envoi immédiat, à compter du 19 mai 2013, de la mission susmentionnée ;
- le report à la 192^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO des cinq décisions arabes inscrites à l'ordre du jour de la 191^e session ;
- la tenue, au Siège de l'UNESCO avant le 27 mai 2013, d'une réunion technique d'experts sur la Rampe des Maghrébins.

La partie arabe a pleinement respecté et mis en œuvre les termes de l'accord susmentionné. Or, Israël a refusé de respecter toutes les obligations et engagements qu'il avait pris devant l'Organisation concernant l'envoi de la mission UNESCO et la participation à la réunion technique.

Afin d'assurer la stricte application des décisions du Conseil exécutif, le Groupe arabe demande l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour provisoire révisé de la 192^e session du Conseil exécutif.